



Conseil Départemental des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques de Seine et Marne

2, avenue Jean Jaurès – 77380 Combs la Ville – Tel : 09.52.18.77.00

e-mail : cdpe77@fcpe77.asso.fr – site internet : www.fcpe77.asso.fr

Contact : Patrick RATOUCHE – 06.60.80.00.31

Communiqué sur les dotations horaires dans le secondaire pour la rentrée 2011

La FCPE dénonce les suppressions de postes et s'opposera à la dégradation des conditions d'enseignement dans les collèges et lycées de Seine-et-Marne.

Les élus des Conseils d'administration des collèges et lycées vont être appelés dans les jours qui viennent à se prononcer sur la répartition des moyens horaires accordés par l'État pour organiser les structures des établissements à la rentrée 2011 et mettre en œuvre des projets d'établissements.

Le vote de ces dotations horaires globales (DHG) intervient dans un contexte national de poursuite des suppressions de postes (16 000 postes supprimés pour l'année 2011) alors qu'au même moment, une étude de l'OCDE confirme la dégradation du système éducatif français :

- 4 points en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE,
- les élèves les plus fragiles représentent 20 % des effectifs en 2010, contre 15 % en 2000.

Pour l'académie de Créteil, le Ministère a décidé la suppression de 571 postes dont 526 dans le second degré.

En Seine-et-Marne, 25 emplois administratifs seront supprimés, malgré une augmentation des effectifs estimée à 8 000 élèves dans les premiers et seconds degrés ! Les moyens alloués pour la rentrée 2011 dans les collèges du 77 accompagnent à peine la hausse démographique due au passage en 6e des enfants nés en 2000, soit au moins 1 000 élèves déjà présents en CM2 dans notre département, soit l'équivalent de 2 collèges ! Les effectifs des autres niveaux sont en augmentation également : ils sont évalués par le rectorat à 470 élèves supplémentaires, non accompagnés des moyens correspondants. Les classes seront donc plus chargées ce qui fragilisera encore un peu plus les élèves en difficultés.

Nous notons une détérioration généralisée des conditions de scolarisation des collégiens et lycéens :

- baisse globale du taux d'encadrement H/E (total des heures attribuées/effectifs de l'établissement) pour les établissements du secondaire, ce qui conduira à l'augmentation des effectifs par classes (jusqu'à 34 élèves par classe de 6^e), à la suppression de certaines options, à la remise en cause de projet d'établissement et, d'une manière générale à la réduction de l'offre scolaire par les établissements publics.
- par rapport à l'année passée, une augmentation du taux des heures supplémentaires imposées à chaque établissement. L'augmentation des heures supplémentaires entrainera des suppressions de postes et des modifications des équipes éducatives, de même, ce ne sera pas sans conséquence sur les capacités de remplacement en cas d'absence des professeurs.

Les conséquences de ces réductions de moyens toucheront tous les établissements à commencer par les plus en difficultés qui avaient une labellisation "éducation prioritaire" (ZEP, sensible, RAR, RRS) puisqu'ils verront leur dotation spécifique amputée d'au moins 2 % pour les collèges et de 3 % pour les lycées.

Devant un tel constat, la FCPE de Seine et Marne :

- **appelle les représentants élus dans les collèges et lycées à émettre un vote négatif sur la répartition d'une dotation horaire que nous jugeons insuffisante.**
- **demande audience à l'Inspecteur d'Académie pour étudier globalement l'ensemble des situations des établissements et réclamer les correctifs nécessaires.**

Combs-la-Ville, le 4 février 2011